



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
PRÉFET DE L'EURE

Évreux, le 10 JAN. 2018

Affaire suivie par : Carole CÔME-ROUX – Julien VILCOT  
ude.dreal-normandie@developpement-durable.gouv.fr  
Tél. : 02 32 23 45 70 – Fax : 02 32 23 45 99

## **Procès-verbal de la Commission de Suivi de Site des sociétés NUFARM (Gaillon) et SYNGENTA (Saint-Pierre-la Garenne)**

**Du lundi 13 novembre 2017 à 9H 30 à la mairie de Saint-Pierre la Garenne (27600)**

Sous la présidence de Madame Anne FRACKOWIAK-JACOBS, Sous-préfète des Andelys, s'est tenue le lundi 13 novembre 2017 à 9 h 30, la Commission de Suivi de Site des sociétés NUFARM (Gaillon) et SYNGENTA (Saint Pierre la Garenne) à la Mairie de Saint-Pierre la Garenne,

Participants à cette réunion :

Madame Anne FRACKOWIAK-JACOBS Sous-préfète des Andelys,

Monsieur Julien VILCOT, Chef de l'unité Départementale de l'Eure (UDE) de la DREAL,  
Madame Carole CÔME – ROUX, UDE DREAL,  
Monsieur Emmanuel BALIRY, mission administrative UDE DREAL,

Capitaine Laurent GASTEBOIS, SDIS 27,  
Madame Marie-Louise PHILIPPE, ARS,

Madame Marie-Christine BARON, Présidente de l'Association de Sauvegarde de Port-Mort,  
Monsieur Alain VIGOUROUX, Vice-Président de l'Association de Sauvegarde de Port-Mort,

Monsieur Bernard DEFILLON, Président de l'Association « La Sauvegarde de l'Environnement »,  
Monsieur Paul MADEC, association « La Sauvegarde de l'Environnement »,

Monsieur Pascal COSNEAU, Directeur de la société Nufarm,  
Monsieur Jean-Christophe MARYE Responsable QHSE de la société Nufarm,

Madame Marie BOHANNE, Responsable QHSE Syngenta,  
Madame Marie-France GUILLOTIN, Site Syngenta,  
Madame Anne SCOTTE, Responsable sécurité Syngenta,  
Monsieur DEMARETZ Jérôme, (CHSCT) Nufarm,  
Monsieur GAMARD Miloud, (CHSCT) Syngenta,

Monsieur Bernard LE DILAVREC, Maire de Gaillon,  
Monsieur Jean-Louis MANSOIS, Mairie de Port-Mort,  
Monsieur François LABIGNE, Mairie de Port-Mort,  
Monsieur Alain SAUNIER, Maire de Saint-Pierre-La-Garenne,  
Monsieur Alain BERTRAND, Adjoint au Maire de Saint-Pierre-La-Garenne,

Personnes excusées :

Monsieur le Responsable VNF , arrondissement des boucles de la Seine,  
Monsieur le représentant du réseau ferré de France,  
Monsieur le Président du conseil Départemental,  
Monsieur le Directeur de la DDTM.

## Approbation du compte rendu 2016

Sous la présidence de Madame Anne FRACKOWIAK-JACOBS Sous-préfète des Andelys a débuté la Commission de Suivi de Site du lundi 13/11/2017 par la présentation des membres présents. Elle demande si des questions, des interrogations subsistent quant au compte-rendu de la CSS du 14/12/2016.

Monsieur DEFILLON fait observer que le document remis à Monsieur le sous-préfet lors de la CSS du 14/11/2016 était pour son information personnelle. Suite à cette remarque le compte-rendu du 14/11/2016 est approuvé à l'unanimité.

## Rappels de présentation de la société NUFARM

M. MARYE de la société Nufarm présente les faits marquants.

Il est à noter une évolution dans l'atelier « Fongicide » : une nouvelle ligne de broyage a ainsi été installée. La capacité de production du site est sensiblement égale à celle de l'année dernière. L'effectif du personnel a cependant légèrement augmenté.

## Les faits marquants

L'exercice PPI a eu lieu le 24/04/17 : le scénario choisi est l'incendie du Parc V10, avec deux personnes blessées impactées. Globalement l'exercice s'est bien déroulé : le scénario a été mieux préparé que le précédent et le contenu a été estimé plus « consistant ».

La société Nufarm a notamment relevé les points suivants :

- la logistique d'accueil demande à être améliorée, notamment s'agissant de l'orientation des pompiers à l'entrée et sur le site,
- le poste de commandement de secours a nécessité d'être déplacé dans un bâtiment administratif,
- le renforcement des équipes doit être privilégié au sein de la cellule de crise.

La société Nufarm a également réalisé un exercice POI en décembre 2016 avec l'intervention de la CMIC (Cellule Mobile d'Intervention Chimique) du SDIS en simulant un dégagement toxique. Cet exercice s'est bien passé : l'axe d'amélioration relevé est l'orchestration d'une meilleure communication avec le SDIS pour gagner en efficacité.

Par ailleurs, le dernier exercice POI réalisé date de septembre 2017 (incendie du magasin M02) et la société Nufarm prévoit un nouvel exercice avant la fin de l'année 2017.

## Les incidents

En 2017, une plainte du voisinage a été relevée suite au bruit généré par un surpresseur dans la station d'épuration : des mesures correctives ont été prises depuis lors.

## Les travaux réalisés et prévus

En 2017, le plus gros chantier a consisté à mettre en place une nouvelle ligne « Broyage Fongicide-Insecticide » et à modifier la ligne de conditionnement. Pour répondre aux exigences du PPRT (Plan de Prévention des Risques Technologiques) des barrières et une clôture ont également été installées sur le chemin de halage.

Par ailleurs, la chaudière du site (qui était dès l'origine surdimensionnée par rapport aux besoins) a été remplacée par une chaudière plus petite et mieux adaptée à la consommation réelle de l'établissement (avec à la clé une baisse de 10 % attendue des émissions de dioxyde de carbone – CO<sub>2</sub>).

Parmi les travaux divers, la société Nufarm a également procédé à la réfection du sol d'un atelier de production A02. Le laboratoire de Recherches et de Développement du groupe, qui se trouvait à Gennevilliers, a quant à lui été fermé : une partie de l'activité a été transférée sur le site de Gaillon, et la partie Recherche a été transférée à Melbourne en Australie.

## Investissements prévus en 2018

L'objectif est de disposer de stockages de matières premières et de produits finis en réservoirs pour l'atelier Fongicides/Insecticides avec un investissement de 590 k€. D'autres investissements sont prévus pour améliorer le traitement des COV (25 k€), diminuer la consommation d'eau de la nappe phréatique (50 k€) par l'installation d'une pompe à débit variable et optimiser la sûreté du site (60 k€). L'amélioration des conditions de travail fera également l'objet d'un investissement de l'ordre de 120 k€.

## **Résultats environnementaux**

En 2017, la station a rejeté 2 300 m<sup>3</sup> contre 3 000 m<sup>3</sup> l'année précédente. Le site a enregistré un dépassement en AOX (3,5 mg/l) pour une valeur limite réglementaire fixée à 1 mg/l. Sur les rejets dans l'air, le site n'a pas enregistré de dépassement. Par ailleurs, l'étude des sols est en cours mais ne laisse pas apparaître de valeurs inquiétantes selon les premières données fournies.

### **Déchets détruits et revalorisés**

Le site a détruit plus de déchets en 2016 que les deux années précédentes : dans le même temps, les déchets revalorisés ont également augmenté (312 t en 2016 pour seulement 188 t en 2015). Cela s'explique principalement par l'augmentation des volumes produits en fongicides. Une filière de revalorisation des bidons vides a en particulier été mise en place.

## **Bilan du système de gestion de la sécurité**

Le groupe Nufarm a mis en place une gestion de la sécurité des procédés et de l'environnement. Ce projet, planifié sur trois ans, a commencé en septembre 2017 avec notamment la mise en place à l'entrée du site d'un système de formation automatique par écran tactile. L'objectif est de former toutes les personnes qui rentrent sur le site, notamment les chauffeurs routiers et les commerciaux.

Le recyclage de la formation de l'équipe des pompiers a été effectué via un stage au CNPP. Le recyclage des formations à la manipulation des extincteurs et au sauvetage en espace confiné a également été réalisé.

## **Instructions des études de dangers**

### **Identification, évolution des risques majeurs**

La société Nufarm a procédé à la mise à jour de l'étude de dangers de l'atelier C02 (fabrication de fongicides et d'insecticides). Elle n'a pas identifié de nouveau scénario d'accident majeur.

### **Maîtrise des procédés -Maîtrise d'exploitation.**

Dans le cadre du plan de modernisation des installations, les différents contrôles réalisés ont porté sur les barrières de sécurité en cas d'accident majeur (MMRi : Mesures de maîtrise des risques instrumentées), sur l'inspection quinquennale des réservoirs de stockage en vrac et sur le contrôle des rétentions des parcs.

Mme FRACKOWIAK-JACOBS invite les membres à intervenir avant de poursuivre la présentation pour le site de la société Syngenta.

M. DEFILLON fait remarquer l'absence de certains documents relatifs à la CSS et demande à être destinataire des comptes-rendus des POI.

Mme CÔME répond que suite à des directives nationales certains documents ne peuvent plus être adressés aux membres de la CSS pour des raisons de sûreté. Elle précise que les comptes rendus des exercices POI peuvent cependant être envoyés comme cela est demandé s'ils ne contiennent pas d'information dites sensibles du point de vue de la sûreté du site.

M. GASTEBOIS s'interroge et souligne le fait que la barrière positionnée sur le chemin du halage est rattachée aux POI (Plan d'Opération Interne) et PPI (Plan Particulier d'Intervention). Il précise que c'est un instrument qui vise à protéger la population et de ce fait, elle ne doit pas être exclusivement rattachée au PPRT.

## Présentation du site de la société SYNGENTA

En matière environnementale la société Syngenta souligne qu'il n'y a pas eu de changement majeur sur le site. L'établissement est divisé en trois parties principales:

- une partie dédiée à la fabrication de « pépites » et aux produits de traitement des semences,
- une partie qui conditionne les liquides et les pépites,
- une partie « Thiovit » qui fabrique des granulés à base de soufre micronisé.

### Les faits marquants

Syngenta a connu un incident au sein de l'atelier Thiovit au mois de janvier 2016 au cours d'un épisode de tempête hivernale. Le POI a été déclenché vers 20 h 45 suite à l'explosion d'un filtre de dépoussiérage de l'unité en question. Le système de sécurité a correctement fonctionné et le sinistre a été maîtrisé rapidement grâce à l'intervention des pompiers en interne. Il n'y a pas eu d'impact identifié sur l'environnement. L'enquête a conclu à une explosion au niveau de l'équipement appelé « sas », qui s'est ensuite propagée au niveau des cyclones puis du filtre qui a pris feu. Des mesures correctives ont depuis lors été mises en place et l'unité a pu redémarrer au mois d'avril.

Un second incident a eu lieu au cours du mois d'août sur cette même unité, suite à une opération de maintenance (sans lien avec l'incident du mois de janvier). Ce dernier incident a été sans impact identifié sur le personnel ou l'environnement mais a permis de revoir les procédures d'intervention technique pendant les périodes d'arrêt.

Syngenta a procédé à un exercice PPI en décembre 2016. Le bilan réalisé note une bonne organisation et une communication satisfaisante entre la cellule de crise et le « terrain » mais aussi entre la cellule de crise et le SDIS. Mme CÔME précise qu'un exercice PPI doit être réalisé tous les 3 ans. Celui effectué en 2016 a permis de tester la réactivité des équipes d'intervention internes du site dans une situation qui n'avait pas été prévue initialement. Elle précise que la communication est toujours à améliorer mais que le bilan dressé est globalement positif.

### Actions réalisées

Tous les ateliers ont été dotés d'aspirateurs ATEX lorsque cela était nécessaire (notamment les ateliers de conditionnement, de logistique et de fabrication des pépites). Le site a également pourvu au remplacement de transformateurs à hauteur de plus d'un million d'euros. Dans le cadre du PPRT, la mise en place de deux barrières sur la route du fond du Val a été réalisée. Elles sont actionnées à partir du poste de garde en cas d'incident sur le site lui-même. Par ailleurs, le poste de détente de gaz a été déplacé et une double sécurité (soupape et disque de rupture) a été installée sur les réservoirs d'azote.

Suite aux études portant sur les salles de contrôle, le poste de garde sera renforcé en conséquence. L'objectif principal est de permettre aux agents de sécurité qui jouent un rôle clé dans la mise en sécurité d'évoluer en sécurité en cas d'incident.

Mme GUILLOTIN précise qu'en 2016-2017 des travaux ont été réalisés dans le domaine de l'environnement, notamment au sein de la station d'épuration interne du site. La société Syngenta a ainsi procédé à la réfection intérieure du décanteur ainsi qu'à la peinture extérieure des bâtiments et des bassins.

La société a également mis en place un groupe de « Nez » interne, avec 8 personnes formées, et la mise en œuvre d'un protocole de suivi olfactif.

### Actions futures

Pour 2018-2019, il est prévu de poursuivre les efforts dans le domaine de la maîtrise des niveaux de bruit. Deux extracteurs sont ainsi à remplacer. Au niveau de la consommation d'énergie, un projet de remplacement de la chaudière du « Thiovit » est initié pour réduire la consommation de gaz.

## Résultats environnementaux

En sortie de la station d'épuration, le site a connu 4 dépassements des valeurs réglementaires fixées pour les effluents aqueux : ces dépassements n'ont cependant pas été considérés comme significatifs. En sortie des cheminées, le site a enregistré trois dépassements (COV, particules en suspension et disulfure de carbone).

Quatre non-conformités ont également été relevées pour les émissions sonores (pas de signalement des riverains enregistré cependant). Les actions correctives adaptées sont en cours.

Syngenta a d'autre part fait appel à la société Burgeap pour réaliser une évaluation des risques sanitaires sur la base des mesures récentes disponibles. La conclusion de cette évaluation montre que, dans les conditions d'étude et l'état actuel des connaissances scientifiques, le risque sanitaire lié aux rejets atmosphériques du site de la société Syngenta (avec des hypothèses jugées majorantes) est non significatif.

### **Bilan du Système de Gestion de la Sécurité (SGS)**

Le SGS permet d'évaluer :

- l'organisation,
- la formation,
- la maîtrise des procédés,
- la conception,
- la gestion,
- la surveillance des performances.

En termes d'identification des accidents majeurs, la société Syngenta revoit tous les 5 ans ses études de dangers comme cela est prescrit par la réglementation. Au début de l'année 2017, l'étude de dangers de l'atelier Thiovit a été remise à la DREAL et instruite dans le courant de cette même année.

#### **La gestion des modifications**

En plus de l'exercice PPI réalisé fin 2016, la société Syngenta a organisé un exercice POI en 2017. Dix exercices « pompiers » ont également été réalisés dont deux mettant en œuvre les procédures d'évacuation. Une visite HSE du Groupe a d'autre part eu lieu en septembre 2017.

M. LE DILAVREC soulève la problématique des camions de plus de 35 tonnes qui empruntent régulièrement l'accès des deux ponts limités et ce, malgré la présence de panneaux d'interdiction.

M. DEFILLON, de l'Association sauvegarde de l'environnement, réitère sa requête de recevoir la présentation en CSS faite par l'entreprise.

Mme CÔME précise qu'il n'y a pas de volonté de l'administration de réduire l'information mise à disposition et que toutes les questions sont les bienvenues au cours de la séance. Cependant, dans les présentations faites en CSS (commission de suivi de site) il y a des éléments majeurs et sensibles qui peuvent-être exploités par des esprits malveillants (plans, lieux de stockage,...) et dont la diffusion se doit d'être maîtrisée. Par ailleurs, elle précise que toutes les informations sont données et débattues lors des réunions elle-mêmes. Elle ajoute que la demande de vigilance sur la diffusion des données à caractère sensible émane du niveau national.

M. GASTEBOIS évoque la tentative de mise à feu sur un site industriel à Saint-Quentin Fallavier en Isère. Ce fait corrobore les arguments développés par la DREAL et souligne le risque réel lié à la malveillance.

#### **Actions de l'inspection des ICPE (Installations Classées pour la Protection de l'Environnement)**

Mme CÔME présente l'instruction par l'inspection des installations classées des études de dangers réalisée en 2017, respectivement pour l'atelier Thiovit de Syngenta et pour les Utilités de Nufarm.

Pour le site de la société Nufarm, l'instruction n'a pas mis en évidence de nouveaux potentiels de danger. La révision de l'étude n'a donc pas nécessité de revoir les prescriptions de l'arrêté préfectoral de l'établissement.

Lors de la revue de l'étude de dangers de l'atelier Thiovit, l'inspection a identifié une problématique identifiée dès 2012, celle du possible mélange d'eau de javel et d'acide sulfurique à l'intérieur d'un laveur de gaz : ce mélange générerait une émission de chlore qui est toxique. Des mesures de réduction supplémentaires sont aujourd'hui demandées par la DREAL pour confirmer l'analyse des risques liés à ce scénario. Le périmètre d'effet de ce phénomène a ainsi été intégré dans le PPI actuellement en cours de révision.

### Actions de l'inspection

En 2017, cinq inspections ont eu lieu chez Nufarm (4 en 2016) et quatre chez Syngenta (6 en 2016) avec des thèmes divers et parfois communs aux deux sites (suites sûreté, rejets aqueux, révision des EDD etc.).

### Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT)

Le PPRT comporte des échéances qui arrivent à terme à la date du 12 décembre 2017. Les mesures de réduction du risque prévues ont été mises en œuvre par les deux industriels. Aujourd'hui, il reste à réaliser, avant la fin de l'année 2017, la signalisation sur les voies communales pour indiquer l'entrée des véhicules et des personnes dans une zone à risques.

La mise en place de locaux de confinements dans les entreprises voisines, la signalisation sur le chemin du « Bras Mort » et l'interdiction de stationnement (zones très limitées) doivent également être effectuées dans le même délai.

Concernant l'interdiction de circulation sur la route du Fond du Val (liée au PPRT du site Syngenta) et le chemin de halage (liée au PPRT du site Nufarm), le délai nécessaire à la révision des PPRT est trop court pour permettre cette révision avant le 12 décembre 2017. En effet, il était nécessaire au préalable que l'ensemble des mesures de réduction du risque prévues soient en place et effectives (barrières sur la route du fond du val et le chemin de halage). Aussi il est proposé de repousser de 24 mois la date de fermeture de la route du Fond du val et du chemin de halage, délai suffisant pour permettre la révision du PPRT supprimant cette interdiction de circulation. Personne n'émettant d'objection à cette proposition, il est considéré que la Commission de Suivi des Sites Syngenta et Nufarm émet un avis favorable aux deux projets d'arrêtés préfectoraux relatifs à ce délai supplémentaire de 24 mois.

M. VILCOT indique donc que seront proposés à la signature du Préfet prochainement les deux projets d'arrêtés qui entérinent les discussions et propositions faites.

Il est 11H40, les questions de l'ordre du jour ayant été traitées, Madame FRACKOWIAK-JACOBS remercie les membres et lève la séance.

La présidente



Anne FRACKOWIAK-JACOBS